



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES  
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**N° Spécial**

**26 Juillet 2018**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DCPAT du 26 Juillet 2018**

**SOMMAIRE**

<b>Avis</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL</b>	<b>Page</b>
DCPPAT N° 2018-121	12.07.2018	<b>Avis d'arrêté</b> portant modification de l'alinéa 2 de la prescription 2.12 de l'annexe I de l'arrêté ministériel du 25 juillet 1997 relatif aux installations de combustion et prescrivant à la société PROTERTIA de nouvelles conditions d'exploitation sur son site de PUTEAUX 20 place de la Défense.	3
DCPPAT N° 2018-123	20.07.2018	<b>Avis d'arrêté</b> imposant à la société L'HOTELLIER des prescriptions techniques, dans le cadre de l'exploitation de ses installations classées sises 4, rue Henri Poincaré à Antony.	3

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

**Avis d'arrêté DCPAT n° 2018-121 du 12 juillet 2018 portant modification de l'alinéa 2 de la prescription 2.12 de l'annexe I de l'arrêté ministériel du 25 juillet 1997 relatif aux installations de combustion et prescrivant à la société PROTERTIA de nouvelles conditions d'exploitation sur son site de PUTEAUX 20 place de la Défense.**

Par arrêté DCPAT n° 2018-121 du 12 juillet 2018, le Préfet des Hauts-de-Seine a imposé à la Société PROTERTIA, des modifications de prescriptions de l'alinéa 2 de la disposition 2.12 de l'annexe I de l'arrêté ministériel du 25 juillet 1997 réglementant les installations situées 20 place de la Défense, à PUTEAUX.

L'original de l'arrêté peut-être consulté à la Préfecture des Hauts de Seine – Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau de l'Environnement, des Installations Classées et des Enquêtes Publiques.

Copie dudit arrêté sera déposée aux archives de la Mairie de PUTEAUX, où tout intéressé pourra en prendre connaissance.

**Avis d'arrêté DCPAT n° 2018-123 du 20 juillet 2018 imposant à la société L'HOTELLIER des prescriptions techniques, dans le cadre de l'exploitation de ses installations classées sises 4, rue Henri Poincaré à Antony.**

Par arrêté DCPAT n° 2018-123 du 20 juillet 2018, le Préfet des Hauts-de-Seine a imposé à la Société L'HOTELLIER S.A.S., des prescriptions techniques concernant ses installations située à ANTONY, 4, rue Henri Poincaré.

L'original de l'arrêté peut-être consulté à la Préfecture des Hauts de Seine – Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau de l'Environnement, des Installations Classées et des Enquêtes Publiques.

Copie dudit arrêté sera déposée aux archives de la Mairie d'ANTONY, où tout intéressé pourra en prendre connaissance.

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles  
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>